

## LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS COMORIENS : «Quand on veut préserver l'emploi, on commence d'abord par sécuriser les emplois qui existent»

**Watwan'Eco est allé à la rencontre de Salim Soulaïmana** pour parler des réformes et des négociations déjà entreprises ou en cours de négociation entre acteurs sociaux et publics sur la question de l'emploi. Salim Soulaïmana revient sur le débat en rapport aux dernières initiatives du gouvernement notamment la série de licenciements opérés ces derniers mois. Le syndicaliste donne un avis très critique et «regrette le fait qu'on ait mis de côté» les chantiers déjà validés en matière d'emploi par plusieurs séminaires nationaux et adopté des «méthodes expéditives».

[Lire page II et III](#)



### Le Chiffre du Jour

# 13.164

C'est le nombre d'agents de la Fonction publique recensés fin 2011. C'est du moins les conclusions des travaux d'un comité de pilotage qui avait été chargé de recenser les agents de l'Etat. Dans son rapport, qui avait été présenté au mois de février 2012, ce comité avait en effet fait état d'un total de 13.164 fonctionnaires, dont 1.835 jugés non-valides et 2.720 manquant à l'appel. La Haute autorité de la Fop avait déclaré, à l'époque, que seulement 76 pour cent de l'effectif recensé avaient un dossier complet. Ces chiffres ont, sans doute, évolué depuis.

### Notre dossier

### LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

## 10 mesures pour créer 3.000 emplois en 2017

**Aujourd'hui, on en est à 35 pour cent de taux du chômage.** Or, selon le Commissariat général au plan, il existerait un «très fort potentiel d'emplois inexploités». Pour faire face à ce défi, les autorités ont présenté, lors du séminaire gouvernemental tenu le 7 janvier dernier, un plan dit de «création d'emplois rapides». Le dispositif est construit au tour de dix mesures et embrasse une dizaine de secteur. Il s'agirait d'emplois qui seront créés en moins d'un an avec un faible investissement.



[Lire page III et IV](#)

Archives

## LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CTC SUR LA CRÉATION D'EMPLOI «Je pense qu'on est en train de faire fausse route»

«Quand on voit qu'on est en train de mettre de côté les chantiers déjà validés en matière d'emploi par plusieurs séminaires nationaux pour recourir à des méthodes expéditives. Est-il compréhensible qu'aujourd'hui on mette de côté la politique nationale de l'emploi, le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, ou le programme pays pour le tra-

vail décent alors que toutes ces initiatives s'inscrivent dans la logique de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable du pays. Quand aujourd'hui, on me dit qu'il faut d'abord mettre fin à trois mille ou à six mille emplois pour en créer trois mille autres...»

(Salim Soulaïmana)

**W.E. : Annulation des contrats de recrutement signés à partir de janvier 2016 au niveau de l'Union. Annulation et retrait du fichier de la Fonction publique de certains agents recrutés à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Plus de trois mille personnes viennent d'être licenciées. On vous a rarement entendu sur le sujet....**

**S.S. :** La Ctc en tant qu'organisation syndicale et qui défend les droits des travailleurs n'a pas apprécié les mesures de licenciements de ces derniers temps et nous les dénonçons. Parce que ces mesures là ne sont de nature, justement, à améliorer les conditions de travail dans le pays. Je peux comprendre qu'il y ait eu, peut-être, des décisions prises pas dans les règles de l'art en matière de recrutement mais, avant de dire à tout le monde de rentrer chez soi, il devrait y avoir au préalable des études pour voir comment ces gens ont été recrutés, s'ils sont utiles ou non là et où ils sont, etc. Au delà, il faut dire, également, que sur le plan juridique il y a un problème par rapport à ces licenciements car les arrêtés publiés par le ministre des Finances et celui de la Fonction sont tout simplement illégaux.

**W.E. : Comment?**

**S.S. :** Parce que les deux arrêtés s'inspirent de l'article 35 de la loi sur la fonction publique. Cet article dispose que tout recrutement doit faire l'objet d'un concours organisé par la Haute autorité de la Fonction publique en accord avec l'institution où le besoin de recruter se fait sentir et seulement si il y a un poste budgétaire vacant. On peut lire dans ces arrêtés que les personnes visées par les licenciements sont celles recrutées entre décembre 2015 et janvier 2016. Or, on sait que depuis la promulgation de la loi sur la Fonction publique, mis à part quelques rares concours fait, peut-être, au niveau de la santé, aucun concours n'a été organisé pour recruter. Depuis que la loi est entrée en vigueur, en janvier 2005, il n'a pas de concours et pourtant on a recruté. Ce qui me fait penser que les licenciements dont vous parlez avaient de motivations politiques et qu'il n'en est rien de ce qu'on veut nous faire croire.

À la Ctc nous condamnons de tels agissements. Ce n'est pas de cette façon qu'on va préserver l'emploi dans le pays. Parce que quand on veut créer des emplois, on commence d'abord par sécuriser ceux qui existent.

**W.E. : Ne faudrait-il pas inaugurer des bases saines dans le recrutement à la fonction publique?**

**S.S. :** Sans entrer dans un débat de politique politicienne, je voudrais poser la question de savoir qui a commis la faute, si faute il y en a, entre le recruteur et le recruté? Pourquoi les autorités ne sanctionnent-elles pas ceux qui auraient recruté de manière illégale au lieu de s'en prendre à ces jeunes diplômés et de tout mettre sur leur dos? Ces jeunes ont, de plein droit, demandé du travail. Est-ce que vous avez entendu qu'un ministre de la Fop a été interpellé pour avoir effectué ces recrutements aujourd'hui mis en cause? Je pense que l'option prise par le gouvernement n'est pas la bonne.

**W.E. : Lundi dernier, le directeur de cabinet du ministre**



**des Finances a expliqué que les personnes licenciées étaient des contractuels...**

**S.S. :** Dans un premier temps, je voudrais mettre une chose au clair. Ce n'est pas parce qu'on est contractuel qu'on ne doit pas avoir un emploi stable. Même ceux qui ont des décisions de la Fop sont des contractuels. Comme cette autorité l'a dit dans le quotidien *Al-watwan*, il y a un contrat à durée déterminée et un contrat à durée indéterminée. D'accord! Mais ce que le directeur de cabinet oublie de dire, c'est que, au regard du code du travail, quand un contrat à durée déterminée est renouvelé deux fois il devient automatiquement un contrat à durée indéterminée. Cela signifie que quand on rompt un contrat à durée indéterminée, il doit y avoir des dommages à payer qu'on appelle des états de droit. Là-dessus, les textes sont clairs.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que même avant, avec la loi 80-22 de 1980, qui était en vigueur jusqu'en 2004, il y a toujours des contractuels à la Fop. Recruter des contractuels est une chose tout à fait normale du moment que ces gens là ont du travail à faire. Il ne faut pas aujourd'hui qu'on

« Le Conseil consultatif de l'emploi, dans sa dernière session de novembre 2015, avait examiné le texte relatif au Salaire minimum interprofessionnel garanti ou Smig. La proposition du gouvernement était de 62.000 francs par mois. Mais le texte fut bloqué par le patronat au niveau du conseil consultatif du travail et de l'emploi, dont il est membre. La question sera à l'ordre du jour à la prochaine session du conseil consultatif au mois de février prochain ».

viennne nous dire qu'avoir un statut de contractuel à la Fop, c'est avoir un emploi non garanti. Personnellement, j'ai vu des jeunes gens et des jeunes femmes qui travaillent comme stagiaires depuis plus de dix ans dans les ministères et ce sont eux qui font le boulot.

**W.E. : Alors comment fallait-il procéder?**

**S.S. :** Je pense qu'on est en train de faire fausse route. Quand on voit qu'on est en train de mettre de côté les chantiers déjà validés en matière d'emploi par plusieurs séminaires nationaux pour recourir à des méthodes expéditives. Est-il compréhensible qu'aujourd'hui on mette de côté la politique nationale de l'emploi, le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, ou le programme pays pour le travail décent alors que toutes ces initiatives s'inscrivent dans la logique de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable du pays. Quand aujourd'hui, on me dit qu'il faut d'abord mettre fin à trois mille ou à six mille emplois pour en créer trois mille autres, moi je me demande, honnêtement, ce que cela veut dire. On ne peut pas démanteler les emplois existants tout en prétendant vouloir en créer d'autres.

**W.E. : Selon le gouvernement, l'administration est aujourd'hui saturée. Ne faudrait-il pas regarder du côté du secteur privé?**

**S.S. :** Le code des investissements a prévu, cela en proportion de l'investissement, des exonérations de taxes pour les entreprises en contrepartie de la garantie de créer des emplois. La vérité c'est qu'on n'a jamais évalué ces exonérations accordées et les emplois créés. Il est urgent qu'on fasse cette évaluation et que ces emplois promis soient créés, des emplois décents et non pas des emplois précaires, révocables sur un claquement de doigts.

Il faut que tout le monde s'y mette car l'emploi est une question transversale. Il est temps que le secrétariat permanent du programme pays pour le travail décent se mette au travail pour évaluer ce qui a été fait jusqu'ici. La Maison de l'emploi doit jouer son rôle d'institution de régulation en matière d'emploi. Et ceci se fera si on le dote des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce propos, je rappelle que cela fait déjà plus de huit mois que la Maison n'a ni directeur ni Conseil d'administration. Certaines décisions malheureuses ont été prises, mais il n'est pas tard pour que les autorités publiques changent d'approche.

**W.E. : Le gouvernement veut mettre de l'ordre dans la capitale. Il a ainsi procédé au démantèlement de points de vente des marchands ambulants. Quelle est votre analyse par rapport à cette situation?**

**S.S. :** Les statistiques indiquent que le secteur informel contribue à hauteur de près de 50 pour cent du Pib de notre pays. D'ailleurs, aujourd'hui on ne parle pas de «secteur» mais d'«économie» informelle.

Suite en page IV

Notre dossier

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Vers un plan de «création d'emplois rapides»

**A la clé, dix mesures pour créer trois mille emplois cette année.** A la lumière des derniers événements, annulation de contrats à la Fonction publique et campagne de démobilisation des marchands ambulants évoluant dans l'informel, Watwan'Eco aborde la question sensible de l'emploi. Un sujet doublement social (plus de 7.000 agents de l'Etat licenciés durant ces sept derniers mois) et politique (le

président Azali est arrivé au pouvoir avec, comme entre autres slogans : «Un jeune, un emploi»).

Au-delà du constat, nous faisons également un zoom sur les nouvelles pistes que propose le gouvernement pour lutter contre le chômage. Parmi lesquelles, le dispositif que les autorités entendent mettre en place pour la «création d'emplois rapides».

**A** l'heure actuelle, on est à 35 pour cent de taux du chômage. Or, selon le Commissariat général au plan, il existerait un «très fort potentiel d'emplois inexploités». Pour faire face à ce défi, les autorités ont présenté, lors du séminaire gouvernemental tenu le 7 janvier dernier, un plan dit de «création d'emplois rapides». Le dispositif est construit au tour de dix mesures et embrasse une dizaine de secteur.

Il s'agirait d'emplois qui seront créés en moins d'un an avec un faible investissement.

Dans le secteur de l'immobilier, le gouvernement va rendre obligatoire le passage par une agence immobilière pour la location de lieux de résidence. Un arrêté ministériel signé conjointement par la vice-présidence chargée de l'Urbanisme et la vice-présidence chargée de l'Energie devra rendre cette mesure effective. L'exécutif espère, par cette mesure, augmenter les recettes fiscales de l'Etat sur les locations immobilières. Mais, il a surtout pour effet de formaliser le secteur. Une enveloppe de 300 millions de francs va servir à appuyer la création de ces emplois rapides cette année. Et une cellule de suivi devra être mise en place.

Pour la santé, une visite médicale annuelle dans un hôpital ou un dispensaire public pour les salariés, étudiants et les élèves va être obligatoire. C'est environ cent cinquante

mille personnes qui seront concernées, en l'occurrence les élèves. Les projections parlent de quatre cent dix patients qui seront auscultés par jour. Et environ quarante-deux médecins, quatre-vingt quatre infirmiers et vingt secrétaires. Au total cent quarante six emplois sont attendus.

A raison de 10.000 francs par an, la mesure va générer en moyen 1,5 milliard chaque année. A en croire, le commissariat général au Plan (Cgp), «230,4 millions serviront à

SYNTHÈSE DES EMPLOIS RAPIDES À CRÉER EN 2017

Secteur	Emplois créés	%
Immobilier	120	4%
Santé	146	5%
Secteur des finances	660	22%
Secteur foncier	177	6%
Education	500	17%
Pêche	1112	37%
Transversal	300	10%
<b>TOTAL</b>	<b>3000</b>	<b>100%</b>

Source : Commissariat général au Plan

payer les salaires. 200 millions à financer les différents produits consommables et il restera un peu plus de 1,6 milliard de francs». Ceci permettra de financer une assurance maladie généralisée. Un arrêté ministériel conjoint du ministère de la Santé, de l'Education et de la Fonction publique devrait suffire à mettre la mesure sur pied.

Lire la suite en page IV

Administration publique. Vers plus de 7900 licenciements?

**D**epuis quelques mois, les autorités de l'Union ont enclenché une opération de licenciements au sein des sociétés publiques. Pour elles, il s'agissait de mesures visant à restructurer les sociétés afin d'éviter leurs faillites. Selon certains, ces recrutements de contractuels opérés sous l'ancien gouvernement n'auraient pas suivi les normes. Un arrêté du ministre des Finances suspendait tous les contrats signés à partir du mois de janvier 2016. Le ministre de la Fonction publique l'avait emboîté le pas en signant à son tour un autre arrêté qui mettait un terme aux contrats signés depuis le mois de décembre 2015.

Ces mesures ont provoqué un profond émoi au sein de l'opinion. De l'assemblée nationale à la Confédération des travailleurs et des travailleurs des Comores (Ctc), le message était clair : Il faut trouver une solution à ces licenciements et sauver ces jeunes. Certains ont vu, dans cette décision, un reniement de la part du tout nouveau président de la République, Azali Assoumani, qui pendant la campagne électorale avait adopté comme slogan phare de sa campagne «Un jeune = un emploi».

«Inéligible»

Ces derniers mois, plus de deux mille cinq cent personnes qui travaillaient dans l'administration publique ont été renvoyés. Des sociétés publiques, parmi lesquelles l'opérateur historique des télécommunications, Ct, étaient sommés de se détacher des services de pas moins de neuf cent quatre vingt dix agents.

Si l'on en croit le chargé des missions auprès du directeur général, Saïd Mohamed Mouigni, la suspension de ces contrats était «inéligible». «C'est une décision prise au sommet de l'Etat. Par ailleurs, la société a failli sombrer dans la faillite. D'ailleurs avant que le gouvernement ne

**Décriés par la population en raison de ses conséquences sociales, les licenciements opérés dans les sociétés d'Etats ces derniers temps, font grincer des dents. Malgré l'ascension de la courbe du chômage qui touche la jeunesse, plus de cinq mille contractuels viennent d'être remerciés.**

décide de procéder à ce plan de redressement des sociétés publiques, l'ancien directeur, Saïd Bouhtane, avait alerté le président sur la situation alarmante de Comores Telecom». Et d'ajouter «Le directeur général va présenter devant le comité d'entreprise son plan et ses perspectives. C'est après seulement que l'on pourra envisager de procéder à des recrutements».

Après les arrêtés du ministre des Finances et de celui de la Fonction publique respectivement Saïd Ali Cheyhane et Fahmi Saïd Ibrahim, s'en est suivi un autre du même ministère des Finances qui devait mettre fin à tous les contrats

signés à partir de 2008. Par conséquent, cinq mille trois cent contractuels concernés par cette nouvelle mesure pourraient se retrouver au chômage dès le mois de février. Seuls les agents «dont les employeurs reformuleront une demande justifiant la nécessité de leurs fonctions, pourront être réintégrés», pouvait-on lire dans le préavis notifié aux agents touchés par cette nouvelle série de licenciements. Parmi ces cinq mille trois cent contractuels, près de huit cent quatre vingt dix sont employés dans des ministères et plus de quatre mille quatre cent dans des directions générales.

Alors que cet arrêté semble irrévocable, les personnes touchées par cette mesure promettent de «faire entendre de la voix tout en poursuivant les procédures légales». Dans un point de presse, mercredi dernier, ils ont «dénoncé les conditions de leur suspension».

Restructurer

Certains s'interrogent sur l'avenir de ces personnes à un moment où le gouvernement ne cesse de clamer sa volonté de s'attaquer au chômage. «Ce sont des jeunes qui vont être poussés dans le désespoir et des familles qui vont voir leurs conditions de vie se dégrader. Nous demandons, donc, au gouvernement de revenir sur sa décision afin de trouver une solution», a plaidé Bourhane Abdou. Interrogé sur ces nouveaux licenciements à venir, le directeur de cabinet du ministère des Finances, El-Anziz Ben Ahmed, a expliqué à Watwan'Eco, qu'il s'agissait d'une mesure qui, a pour finalité de «rendre les sociétés publiques plus performantes».

A l'en croire, le gouvernement procédera à des recrutements «mais cela nécessitera, au paravent, des efforts de restructuration au sein des ministères».

Abdou Moustoufa et Kamardine Soulé



Archives

## Le secrétaire général de la Ctc : «Je pense qu'on est en train de faire fausse route»

### Suite de la page 2

Il est grand temps que les autorités publiques, en commun en accord avec tous les partenaires sociaux, se penchent sur la formalisation de ce secteur.

Pour moi, d'ailleurs, c'est la véritable économie. Je vous donne un seul indicateur. Quelqu'un qui paye à l'Etat 200 francs par jour, comme c'est le cas pour les personnes qui travaillent au marché de Volovolov, entre autres, verse à l'Etat 73.000 francs par an. Ce n'est pas quelqu'un qu'il faut mépriser. Au contraire, il faut les soutenir et les organiser et non les malmenier.

**W.E. : Où en sont les négociations sur la mise en place d'un salaire minimum de base ?**

**S.S. :** Le Conseil consultatif de l'emploi, dans sa dernière session de novembre 2015, avait examiné le texte relatif au Salaire minimum interprofessionnel garanti ou Smig. La proposition du gouvernement était de 62.000 francs par mois. Mais le texte fut bloqué par le patronat au niveau du conseil consultatif du travail et de l'emploi, dont il est membre. La question sera à l'ordre du jour à la prochaine session du conseil consultatif au mois de février prochain.

**W.E. : En mai 2015, le Programme pays pour le travail décent 2015-2019 a été signé par le gouvernement, le patronat et la confédération syndicale des travailleurs. Est-ce que les dispositions sont prises pour que ce programme soit effectivement réalisé ?**

**S.S. :** Normalement, pour cette année 2017, nous devrions être dans une phase d'évaluation à mi-parcours. Seulement voilà, dans un pays comme le notre quand un programme

(A propos des retraites)

« J'ai personnellement écrit à trois reprises au président du conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite pour l'interpeller sur l'urgence d'une réforme de l'institution. Savez par exemple que les textes qui régissent la Caisse datent de 1954? Beaucoup de choses ne marchent pas là bas. Et il y a plusieurs injustices caractérisées en matière de retraite. Comment peut-on comprendre qu'aujourd'hui les femmes n'ont pas les mêmes droits que les hommes en matière de retraite, malgré le fait qu'elles cotisent au même niveau. Aujourd'hui, quand un fonctionnaire homme décède sa femme et ses enfants mineurs ont droit à une pension. Mais quand la femme fonctionnaire meurt, toutes ses cotisations volent en l'air. Et son mari n'a pas le droit de percevoir une pension, ses enfants encore moins ».

n'a pas été initié par les autorités en place, elles ont tendance à ne pas mesurer à sa juste valeur ces programmes. C'est malheureux, mais c'est ainsi.

Depuis, que nous avons signé ce programme, certes on était entré dans une période électorale, les dispositions n'ont pas prises. Plus précieusement, le comité de suivi du programme ne s'est pas réuni pour une évaluation. Même

la mise en place du secrétariat permanent n'a pas été faite. Toute fois certaines activités en rapport avec ce programme se font. Ce sont des organes tripartites composés du gouvernement, du patronat et des syndicats des travailleurs. Jeudi dernier, le ministre de l'emploi a réuni le gouvernement, le Mouvement des entreprises comoriennes (Modec), la Chambre de commerce (Uccia) et la Confédération des travailleurs comoriens (Ctc) pour, justement, échanger dans ce sens et ce, suite à plusieurs requêtes de la Ctc. Je pense que la vitesse qui devait être mise dans la mise oeuvre de ce programme n'y est pas.

**Parlons retraites...**

**S.S. :** Vous avez touché un point sensible de la confédération. J'ai personnellement écrit à trois reprises au président du conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite pour l'interpeller sur l'urgence d'une réforme de l'institution. Savez par exemple que les textes qui régissent la Caisse datent de 1954? Beaucoup de choses ne marchent pas là bas. Et il y a plusieurs injustices caractérisées en matière de retraite. Comment peut-on comprendre qu'aujourd'hui les femmes n'ont pas les mêmes droits que les hommes en matière de retraite, malgré le fait qu'elles cotisent au même niveau. Aujourd'hui, quand un fonctionnaire homme décède sa femme et ses enfants mineurs ont droit à une pension. Mais quand la femme fonctionnaire meurt, toutes ses cotisations volent en l'air. Et son mari n'a pas le droit de percevoir une pension, ses enfants encore moins.

*Propos recueillis par  
Kamardine Soulé*

## LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE. Vers un plan de «création d'emplois rapides»

### Suite de la page 3

Une fois par an, étudiants et fonctionnaires devront présenter un certificat attestant qu'ils ont réalisé leurs visites médicales annuelles.

Dans le secteur financier, l'Etat rendra obligatoire le recrutement d'un comptable pour les grandes entreprises et les Pme et la réalisation d'un audit annuel des entreprises et des institutions publiques.

L'objectif fixé c'est de créer cent cinquante emplois de comptable dans les différentes entreprises, et trois cent dans les firmes de comptabilité et audit. A l'heure actuelle, sur deux cent douze grandes entreprises et sept mille trois cent cinquante quatre Pme recensées, 70 pour cent n'emploieraient pas de comptables.

Là aussi des arrêtés ministériels du ministère des Finances devront enclencher cette mesure. Et toutes les entreprises concernées seront dans l'obligation de désigner un comptable qui sera agréé par le ministère des Finances.

### «Plus de trois mille contrats immobiliers»

Le gouvernement mise beaucoup dans ce secteur des finances pour ouvrir de nouveaux emplois. Ainsi, il compte sur la création de bureaux de change agréés pour l'échange de devises. Mais aussi, rendre obligatoire l'authentification par un notaire de tout contrat signé. Ce sont, en moyenne, quinze nouveaux projets créés chaque année dans le pays à raison de quatre recrutements en moyenne par projets. Selon le commissariat général du Plan, «au moins trois mille contrats immobiliers seront signés. A raison de quinze contrats étudiés par jour, soixante emplois seront créés dans les professions libérales». Des arrêtés du ministère de la Justice, des Affaires islamiques, de l'Administration publique et des droits humains devront permettre la mise en place rapide de cette mesure.

Les pouvoirs publics vont mettre à contribution le secteur foncier avec la mise en vigueur des lois sur l'enregistrement des propriétés. En se référant au budget 2017, «dix mille terrains» devront être enregistrés. «A raison de trente terrains par jour, nous aurons besoin de cent huit agents d'enregistrement de terrains, trente trois topographes et trente six huissiers». Un peu moins de deux cent emplois devront être créés grâce à cette mesure. Pour rendre effective cette mesure, une disposition du gouvernement instituera que d'ici 1er janvier 2019, tout terrain non enregistré appartiendra à l'Etat.

### Education, pêche, volontariat, etc.

Un autre secteur avec des emplois potentiels, c'est l'éducation. A ce niveau, le gouvernement entend appliquer les textes sur la limitation des heures des fonctionnaires dans les

écoles privées. Si l'on en croit les projections réalisées par le Cgp sur un échantillon représentatif des écoles privées, cela correspondrait à cinq cent emplois libérés dans l'ensemble des écoles privées du pays.

Enfin, le secteur de la pêche avec l'opérationnalisation de la société de pêche de Vwadju. Mille emplois seront créés dans la société cette année. Par ailleurs, le gouvernement va rendre obligatoire pour les bateaux de pêche européens l'embarquement d'au moins deux marins pêcheurs comoriens. Aujourd'hui, ce sont environ cinquante six bateaux qui sont habilités à pêcher dans les eaux maritimes des Comores. Cette mesure va créer un peu plus de cent emplois de marins pêcheurs. Mais ce n'est pas tout, un système de volontariat devra être mis en place, afin de créer trois cent emplois de volontaire dans différents domaines.

*Kamardine soulé*



Lors d'une campagne sensibilisation sur le chômage en 2009